



Fédération **A**utonome de la  
Fonction Publique Territoriale  
**POLICE MUNICIPALE**



Le Secrétaire National de la FA-FPT  
NTIC - Police Municipale  
Fabien GOLFIER  
06 09 94 79 27 - [fabien.golfier.fafptpm@gmail.com](mailto:fabien.golfier.fafptpm@gmail.com)

Paris, le 21 février 2014

**COMMUNIQUE DE LA FA-FPT POLICE MUNICIPALE :**

**PAS DE JOURNEE D'ACTION LE 04 MARS 2014  
HALTE A LA MANIPULATION DES POLICIERS MUNICIPAUX !!!**

La Commission Consultative des Polices Municipales s'est réunie le 13 février 2014. A cette occasion un certain nombre d'avancées sociales ont été présentées par le Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS. Si celles-ci satisfont à minima nos revendications, les conditions et le compte n'y sont pas. Néanmoins, celles-ci viennent s'ajouter à la revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C, dont les policiers municipaux ont également été les bénéficiaires. L'indice terminal des policiers municipaux de catégorie C était de 499 en janvier 2014 et s'établira, suite aux annonces de Manuel VALLS, à 567, puis à 573 au 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit un gain au final de + **74 points**, bien plus que les 30 points que nous demandions.

La réforme emblématique de vouloir rendre obligatoire l'Indemnité Spécifique de Fonction (ISF) au taux plancher de 20 %, n'a pas été retenue par le gouvernement. Nous ne pouvons que regretter ce manque de volontarisme, alors même que nos employeurs, de droite comme de gauche, ont quant à eux, su faire preuve d'un réel courage politique. Par contre nous sommes assez intelligents pour comprendre, qu'au-delà du coût réel de cette réforme, c'est le signe qu'elle aurait donné qui a fait peur à nos dirigeants.

La **FA-FPT Police Municipale** est **Autonome et**, à ce titre, **ne se reconnaît dans aucun parti politique**. Elle a donc pour principe de négocier avec tous les interlocuteurs qui se présentent à elle. De sorte qu'elle refuse de se laisser instrumentaliser par des représentants syndicaux qui confondent défense des intérêts d'une filière et opposition à un gouvernement démocratiquement élu. La **FA-FPT Police Municipale** n'accepte pas la manipulation de l'histoire des négociations qui ont mené à l'accord passé avec l'AMF en mars 2012. Si le gouvernement de l'époque s'était engagé à présenter des projets de décret, n'entraînant pas d'appels à manifester de la part de ces représentants syndicaux. L'actuel gouvernement n'a pris aucun engagement envers notre filière. Seul le Ministre de l'Intérieur s'était engagé à porter le dossier en réunion interministérielle et il l'a fait.

**FA-FPT POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎ 06 09 94 79 27

E-mail: [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Site Internet : <http://www.fafpt.org> et <http://www.policemunicipale.org>

Nous ne sommes pas satisfaits du résultat de cette réunion interministérielle, mais nous n'avons aucune raison de venir perturber le déroulement des élections municipales dans nos collectivités. D'autant plus que par la voix de l'AMF, nos employeurs ont, il y a peu encore, exprimé leur volonté de maintenir leur proposition concernant la mise en œuvre d'un taux plancher de l'ISF à 20 %. Le Ministre de l'Intérieur ne nous a pas fermé la porte des négociations et nous persistons dans notre volonté de les mener à termes. Ceci-dit nous prendrons le temps d'évaluer les résultats.

Dans ce sens, la **FA-FPT Police Municipale** n'appelle pas les policiers municipaux à manifester le 04 mars prochain. Nous invitons nos collègues :

- à faire le choix de la raison
- à ne pas se laisser manipuler
- et à ne pas se laisser entrainer dans une aventure qui n'est pas celle de notre profession, mais qui ne sert que des intérêts particuliers.

Ils ne doivent pas se laisser aveugler par ces manipulateurs de l'information qui laissent se répandre la rumeur que l'ISF va être supprimée par le Gouvernement. Cette désinformation ne sert que ceux qui peinent à mobiliser autour d'un mouvement sans fondement. Il nous revient, par contre, de faire évoluer les taux de l'ISF pour qu'ils atteignent 20 % partout ou cela n'est pas encore le cas, là est notre vrai combat.

La **FA-FPT Police Municipale** a toujours su prendre ses responsabilités en temps et en heure. Nous n'excluons aucun recours à la grève et à la manifestation, mais cela ne se fera qu'à bon escient et en garantissant à nos collègues un exercice de leurs droits dans le respect des règles et de la déontologie de notre profession. Nous les appelons donc à la plus grande défiance en ce qui concerne :

- le refus d'intervenir en service,
- le refus de verbaliser et donc de constater des infractions,
- l'utilisation des véhicules de service à des fins syndicales.

**FAFPT**  
Autonome et Libre